

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1884.

---

## GRANDE NATURALISATION.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. VANDAM.

---

### I

*Demande du sieur Jules-Joseph VIMENET.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Vimenet, qui sollicite la grande naturalisation, est né à Avallon (Yonne, France), le 1<sup>er</sup> octobre 1838.

Le pétitionnaire a contracté mariage à Bruxelles, le 28 mai 1870, avec Rosanda-Sophie-Joseph Moriamé, née à Mons, le 18 novembre 1841. Il n'a pas d'enfant de cette union.

Il est directeur-gérant de l'importante manufacture de chapeaux située à Anderlecht, et il jouit d'une fortune personnelle que l'on dit considérable.

Les renseignements sur sa conduite et sa moralité sont très favorables.

Le sieur Vimenet a obtenu la naturalisation ordinaire, le 30 janvier 1874.

Il est chevalier de l'Ordre de Léopold.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement exigé par la loi.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Président-Rapporteur,*

E. VANDAM.

---

## II

*Demande du sieur OTTO MENZEL.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Menzel, qui demande la grande naturalisation, est né à Stuttgart (Wurtemberg), le 29 décembre 1839. Il s'est marié à Anvers, le 7 avril 1878, avec M<sup>lle</sup> Goldenberg, Élise-Caroline ; il est père de quatre enfants nés en Belgique. Il habite Anvers depuis le mois de décembre 1864 et depuis lors il n'a pas cessé d'y résider.

Le pétitionnaire est négociant et les renseignements sur sa moralité et sa solvabilité sont très favorables.

Agé de 25 ans lorsqu'il est arrivé en Belgique, il a bénéficié du paragraphe dernier de l'article 7 de la loi sur la milice.

Il s'est engagé à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement exigé pour la grande naturalisation.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Président-Rapporteur,*

E. VANDAM.

---

## III

*Demande du sieur Léopold COLLIN.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Collin, qui sollicite la grande naturalisation, est né à Dresde (Saxe), le 23 mai 1837 ; il est arrivé en Belgique en 1860, et réside actuellement à Bruxelles. Il est négociant ; ses affaires sont prospères.

Le pétitionnaire a épousé M<sup>lle</sup> Flora Brach, Française d'origine ; il est père de trois enfants nés en Belgique.

Les renseignements sur sa conduite, sa moralité et son honorabilité sont très favorables.

Il a été exempté du service militaire dans son pays natal.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement sur son acte de naturalisation.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Président-Rapporteur,*

E. VANDAM.

## NATURALISATION ORDINAIRE.



Rapports faits, au nom de la commission, par M. VANDAM.



## IV

*Demande du sieur Adolphe-Philippe FERNEZ.*



**MESSIEURS,**

Le sieur Fernez, né à Denain (France, Nord), le 25 juin 1837, affréteur et cabaretier à Lessines, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a habité Condé jusqu'à la fin de 1877, époque à laquelle il est venu résider à Lessines.

Il est marié et père de trois enfants; il exerce la profession d'affréteur et jouit d'une certaine aisance.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.

Il prend l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement qui sera dû.

Les rapports des autorités sur la moralité et la solvabilité du pétitionnaire sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

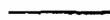
*Le Président-Rapporteur,*

**E. VANDAM.**



## V

*Demande du sieur François PAULY.*



**MESSIEURS,**

Le sieur Pauly, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Redange (grand-duché de Luxembourg), le 5 septembre 1859.

Le pétitionnaire s'est engagé, le 8 janvier 1877, au 9<sup>e</sup> régiment de ligne et il a été nommé sous-lieutenant au régiment des carabiniers, par arrêté royal du 9 mai 1880.

Le sieur Pauly a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.

Il prend l'engagement de payer le droit d'enregistrement exigé par la loi.  
Les rapports sur sa conduite et sa moralité sont très favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre la demande du pétitionnaire en considération.

*Le Président-Rapporteur,*

E. VANDAM.

---

## VI

### *Demande du sieur Jean-Pierre NUEL.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Nuel, né à Tétange (grand-duché de Luxembourg), le 27 février 1847, actuellement professeur à l'université de Gand, réside en Belgique depuis le 3 janvier 1878.

Il est marié et père d'un enfant; les rapports des autorités sur le compte du pétitionnaire sont des plus favorables.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et il prend l'engagement de payer le droit d'enregistrement de son acte de naturalisation.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Président-Rapporteur,*

E. VANDAM.

---

## VII

### *Demande du sieur Jean-Philippe FLAMMANG.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Flammang, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Harlange (grand-duché de Luxembourg), le 26 avril 1827; il habite le hameau de Bras, commune de Wardin, depuis le mois d'avril 1862, époque à laquelle il a acquis une maison et une propriété rurale assez considérable, qu'il exploite lui-même.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et il prend l'engagement de payer le droit d'enregistrement de son acte de naturalisation.

Les rapports sur sa moralité et sa solvabilité sont très favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Président-Rapporteur,*

E. VANDAM.

---

### VIII

*Demande du sieur Victor-Joseph MIRLAND.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Mirland, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à La Flamen-grie (France), le 7 mars 1859.

Depuis le 15 avril 1876, il habite Frameries ; il est répétiteur de chimie à l'école des mines du Hainaut, à Mons.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice et il prend l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement sur son acte de naturalisation.

Les rapports sur sa conduite et sa moralité sont très favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Président-Rapporteur,*

E. VANDAM.

---

### IX

*Demande du sieur Louis-Ernest DIETZ.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Dietz, sergent-major au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied, est né à Echternach (grand-duché de Luxembourg), le 2 mars 1861.

Le 4 octobre 1878, il s'est engagé pour huit ans au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied ; il est actuellement sergent-major. Les renseignements sur sa conduite et sa moralité sont très favorables. Il jouit de l'estime de ses chefs.

Il prend l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement sur son acte de naturalisation.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Président-Rapporteur,*

E. VANDAM.

---